

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : COINTE Catherine, GONIN Frédéric, GUERIN Freddy, LARAT Cyril, LE MEUR Hélène, PERCHE Stéphane, PERROT Paul, PROD'HOMME Serge, REY Christian

Date de convocation : 08 novembre 2024

Date d'affichage : 08 novembre 2024

Absents représentés : BOUNIOL Amandine représentée par PERCHE Stéphane, CHEVALIER Hélène représentée par GUERIN Freddy, DELENCRE Florian représenté par PRODHOMME Serge

Absents : GUICHARD Nicolas, POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : COINTE Catherine

**N° 33-2024 - RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'HERBASSE (SIABH)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L5211-39 et D 2224-3 ;

Vu la présentation et l'adoption à l'unanimité du rapport d'activité 2023 du SIABH lors du dernier Comité Syndical le 14 octobre 2024 ;

Considérant le rapport d'activité 2023 du SIABH ;

Monsieur le Maire précise que ce rapport annuel doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal et être mis à la disposition du public.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2023 du SIABH et propose au Conseil Municipal de le valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité du SIABH relatif à l'exercice 2023

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

